

**SCI TERRIBICH**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1.524 €**  
**Siège social : Quartier Pradet**  
**65170 GUCHAN**  
**R.C.S. Tarbes 410 900 666**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 30 MAI 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux,  
Le Trente Mai,  
A Dix heures,

Les associés de la SCI TERRIBICH, Société Civile Immobilière, ci-après « la Société » au capital de 1 524 €uros divisé en 100 parts de 15.24 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle au siège sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Catherine Françoise BICHON, épouse de Monsieur Jean Paul TERRIGEOL, possédant 50 parts ;
- Monsieur Jean Paul TERRIGEOL, possédant 50 parts ;
- 

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales (100) composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine TERRIGEOL, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 612-5 du Code du commerce ;
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le rapport de gestion de la gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 612-5 du Code du commerce.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement au voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture des comptes de l'exercice, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 6 458 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	6 458 €
----------------------------	---------

***Affectation :***

- Report à nouveau :	6 458 €
----------------------	---------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

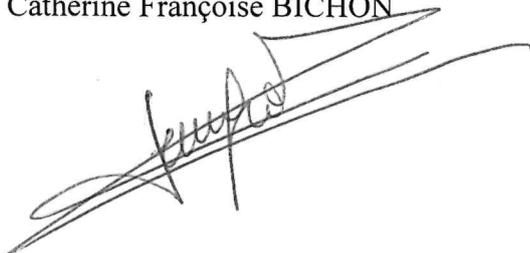
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, sur les conventions visées à l'article L 612-5, alinéa 1 et 2 du Code du Commerce, et reconnaissant avoir eu connaissance de la nature et des modalités essentielles de ces conventions, approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\* L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants.

Catherine Françoise BICHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Bichon', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name and is partially obscured by a diagonal line.

Jean-Paul TERRIGEOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Paul Terrigeol', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name.